

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER REGIONALE MASCULINE U20 ELITE (RMU20 ELITE)

POULE A	POULE B
SO MARITIME BOULOGNE	TOURCOING JG
AS HESDIGNEUL HESDIN L'ABBE	BONDUES ABC
A PAUL OUTREAU-1	ORCHESIEN BC-1
BASKET BALL LESTREM	NEUVILLE EN FERRAIN PP
EOBC WIMILLE WIMEREUX-1	LAMBERSART JF-1
BEUVRAGES USM-2	BBC COULOGNE-1
LILLE METROPOLE BASKET CLUBS	VILLENEUVE D'ASCQ ESB
BC ST NICOLAS ARRAS	GRICOURT BASKET-1
BEAUVAIS BCO	CALAIS BASKET-1
ASC DENAIN VOLTAIRE PH-1	CONDE BASKET
ESSM LE PORTEL	HASNON BASKET
US BOVES BB	ABC DOURGES

## PREAMBULE

Pour tous les points non repris ci-après et dans les Règlements Spécifiques de la LR HDF, les Règlements Fédéraux s'appliquent à tous les Championnats organisés par la Ligue des Hauts de France.

La Ligue et les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise organisent un Championnat U20 ("Under 20" soit "moins de 20 ans) réservé aux joueurs nés en 2005, 2004, 2003.

Les joueurs nés en 2006 et 2007 peuvent évoluer dans ce Championnat avec un surclassement simple.

Le championnat RMU20 2<sup>ème</sup> division est un championnat d'une catégorie d'âge. Il est réputé être un championnat de transition entre les U17 (ex cadets) et les séniors.

Une équipe U20 peut être admise, au choix, comme une équipe réserve d'équipe évoluant en championnat régional ou comme une équipe « jeunes » (mais uniquement jeunes) pour une équipe évoluant en championnat fédéral.

Les équipes U20 ne peuvent compter comme « équipe de jeunes » en championnat fédéral.

En aucun cas une équipe U20 ne peut être considérée comme équipe première d'un club.

Un joueur U20, sauf si son club la met dans une liste de joueurs brûlés de l'une de ses équipes séniors ou s'il est sous contrat professionnel, peut donc évoluer dans toute équipe séniors, de quelque niveau que ce soit.

Le championnat RMU20 2<sup>ème</sup> division est ouvert aux associations affiliées à la F.F.B.B ayant réglé leurs amendes et cotisations départementales et/ou régionales dans les délais prévus.

Il est sportivement géré par la Ligue, les sanctions de type disciplinaire y compris. Cependant, les droits d'engagement sont à régler dans les Départements respectifs. La non-observation de ces obligations donnera lieu à l'ouverture d'une enquête par la commission sportive compétente du Département d'origine. Les conclusions seront communiquées à la commission sportive de la Ligue pour décision.

Les sanctions pourront aller de l'exclusion du championnat en début ou milieu de saison jusqu'au déclassement de l'association sportive fautive à la dernière place du championnat et une non-qualification automatique pour la saison suivante.

### **ARTICLE 1 – SYSTEME DE L'EPREUVE**

24 équipes composent le Championnat RMU20 « Elite » pour la saison 2022 / 2023.

#### **PHASE PRINCIPALE**

Deux poules de 12 équipes jouent 22 rencontres Aller / Retour avec point average.

Les équipes retenues sont celles qui ont candidaté et qui ont terminé la phase Elite de la saison précédente. Elles sont complétées par les équipes classées en tête de la phase « Excellence » et « Promotion », qui sont candidates et qui sont alors retenues dans un ordre prioritaire.

Lors d'une journée titre, un classement de 1 à 4 est établi entre les 2 équipes classées en tête de chaque poule.

Les 2 équipes RMU20 qui accèdent à la RM3 doivent refaire une candidature motivée au championnat « ELITE » pour le cas de place vacante. En cas d'engagement, cette équipe ne peut prétendre à une montée en fin de saison.

Lorsqu'une équipe RMU20 ne peut accéder en RM3 car une équipe de son club y est déjà, elle est reprise en RMU20 « ELITE » et, garde dans ce cas, ses droits d'accession en fin de saison.

### **ARTICLE 2 – REGLES DE PARTICIPATION**

<b>Règles de participation championnats Régionaux U20</b>		
Nombre de joueurs autorisés	Domicile	10 maximum
	Extérieur	10 maximum
Types de licences autorisées (nb maximum)	IC, ICASTCTC, 2C ou OCT	5
	OCAST (hors CTC)	4
	ASP	0
	OC ou OCASTCTC	Sans limite
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	Sans limite
	Orange	Sans limite

### **ARTICLE 3 – FRAIS et DESIGNATIONS DES OFFICIELS**

La désignation des arbitres sur les rencontres RMU20 Elite est confié à la CRO.

Les frais d'arbitrage seront indemnisés à parts égales entre les clubs, par l'intermédiaire de la caisse de péréquation, gérée par la Ligue Régionale HDF.

#### **ARTICLE 4 – HORAIRE DES RENCONTRES**

L'horaire des rencontres est fixé le Dimanche à 10H30.

#### **ARTICLE 5 – DUREE DES RENCONTRES et PROLONGATION**

Les rencontres se disputent en 4 quarts temps de 10 mn séparés par une mi-temps de 10 mn. Les prolongations sont autant de fois 5 mn.

#### **ARTICLE 6 – TAILLE DU BALLON**

Le ballon utilisé pour le championnat RMU20 Elite est de taille 7.

#### **ARTICLE 6 – TRANSMISSION DES RESULTATS**

Avec la version V2, le résultat sera saisi automatiquement. Une vérification devra néanmoins être faite.

Sera considéré comme « non communiqué » sauf cas de force majeure (panne du service) tout résultat non transmis.

Tous les problèmes doivent être obligatoirement signalés au secrétariat de la Ligue dès le premier jour ouvrable suivant la rencontre.

#### **ARTICLE 7 – DELEGUE CLUB**

Le club recevant doit mettre à la disposition des officiels un dirigeant assurant la fonction de délégué de club (cf règlements sportifs généraux – rôle délégué art.36).

Ce délégué sera obligatoirement licencié au club recevant. Il ne pourra exercer aucune autre fonction et devra nécessairement être âgé de 16 ans révolus.

#### **ARTICLE 8 – SALLE**

La salle doit répondre aux normes définies dans le règlement fédéral Salles et Terrains pour une homologation de type H1 au moins.

#### **ARTICLE 9 – FEUILLE DE MARQUE ELECTRONIQUE**

Pour ce championnat l'e-marque est obligatoire (cf règlements généraux – feuille de marque électronique art.40) sous peine de pénalité prévue selon les dispositions financières.

#### **ARTICLE 10 – STATUT DE L'ENTRAINEUR**

L'entraîneur d'une équipe évoluant dans ce championnat sera soumis aux règles du statut de l'entraîneur régional (cf. règlement statut entraîneur).